

# AFFICHAGE DES MARQUES DE COMMERCE



## ÊTES-VOUS EN RÈGLE?

Modifications apportées au *Règlement sur la langue du commerce et des affaires*

Si vous affichez une marque de commerce uniquement dans une autre langue que le français, vous devrez l'accompagner d'un générique, d'un descriptif ou d'un slogan en français aussi visible et lisible que la marque.

Pour en savoir plus, téléphonez au 1 888 873-6202  
ou téléchargez le guide d'information au [www.oqlf.gouv.qc.ca/marques-commerce](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/marques-commerce).



## GÉNÉRIQUE



## DESCRIPTIF



## SLOGAN



## AUTRE MENTION



## MARQUE DE COMMERCE

Combinaison de lettres, de mots, de sons ou de symboles qui différencie les produits et services d'une entreprise de ceux des autres.

Source : Site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.